



# **Rapport annuel 2012-2013**

Préparé par Roch Tremblay  
Directeur général  
Montréal, le 7 juin 2013

## **INTRODUCTION**

L'objectif du présent rapport annuel est de rendre compte aux différentes instances du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM) les réalisations de l'année 2012-2013. Celles-ci comprennent autant les activités planifiées en fonction du plan stratégique 2011-2016 du RCMM qui ont été retenues au plan de travail 2012-2013 que les activités courantes inhérentes à la raison d'être de l'organisme et de son quotidien. Ainsi dans les pages qui suivent il sera fait état de :

1. Mouvement chez le personnel ;
2. Financement de la formation continue ;
3. Francisation des immigrants ;
4. Partenariat et positionnement des collèges de Montréal ;
5. Services aux entreprises ;
6. Recherche sur la réussite étudiante ;
7. Rencontres des instances du RCMM ;
8. Cadre d'analyse des demandes d'autorisation de programmes ;
9. Affaires courantes et financières du RCMM.

## **1. MOUVEMENT CHEZ LE PERSONNEL**

Après plus de 25 ans passés au service du RCMM à titre de cadre, Anne-Marie Pominville a pris sa retraite à la fin de l'année 2012. Pour assurer son remplacement, un concours public a été ouvert dès le mois d'octobre et près d'une cinquantaine de candidats et de candidates ont offert leur service. Parmi ceux-ci quatre ont été reçus en entrevue par un comité de sélection qui a recommandé la candidature de Mme Maria Teresa Hillar et qui a été retenue par le conseil d'administration. Madame Hillar est entrée en fonction à la mi-janvier.

Cependant, dans le but d'assurer une transition harmonieuse des dossiers, notamment pour celui du financement de la formation continue ; les services de Mme Pominville ont été retenus pour une période de deux ans à raison de 50 jours par année.

Par ailleurs, le poste de technicienne en administration occupé par Mme Dominique Rouette a été reclassifié pour celui de professionnel attaché d'administration. De plus, le poste de professionnel à raison de 20 heures semaine a été inoccupé tout au long de l'année étant donné le congé pour maladie de la titulaire du poste.

## **2. FINANCEMENT DE LA FORMATION CONTINUE**

Le RCMM gère l'attribution vers ses collègues membres de quatre enveloppes budgétaires provenant de deux sources, soit les enveloppes régionales C003 et C016 et l'enveloppe des priorités ministérielles provenant du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) et une autre enveloppe provenant d'Emploi-Québec.

Les montants attribués à chacune des enveloppes régionales sont prédéterminés chaque année par le MESRST, mais les montants attribués à chaque région varient en partie en fonction du volume d'activités réalisées. Ainsi, étant donné l'ampleur du dépassement de l'année 2010-2011, l'enveloppe régionale C003 pour 2012-2013 est passée de 15 024 939 \$ à 15 371 936 \$ soit une augmentation de 346 997 \$. De plus, les dépassements de chacun des collèges pour l'année 2011-2012 seront payés à une hauteur de près de 45%. Quant à l'enveloppe régionale C016 convenue aux tables éducations interordres elle comprend deux volets. Pour le volet 1, la région de Montréal reçoit respectivement en début d'année 2,4M et 1,3M à la suite de transfert interrégion ; pour une deuxième année, le ministère a permis le financement des dépassements régionaux à partir des sommes non engagées des autres régions. Ainsi, la région de Montréal s'est vue octroyer un montant de 1,3M en décembre dernier et un montant d'environ 1M devrait lui être attribué en juin. Au regard des achats temps partiel à la carte au volet 2, Montréal reçoit près de 800 000\$ pour la réalisation de ces cours hors programmes.

À ces deux enveloppes régionales attribuées a priori aux collèges par le MESRST s'ajoute la possibilité pour les collèges de faire des demandes ad hoc qui sont financées à même une enveloppe dite «ministérielle». Cette année sur Montréal sept collèges ont reçu du financement pour environ 3M pour des programmes du secteur de la santé à l'exception du programme de techniques policières ; les collèges et programmes sont les suivants : Ahuntsic, registre des tumeurs et échographie ; Bois-de-Boulogne, actualisation professionnelle en soins infirmiers ; John Abbott, refresher program for registered nurses, Professional Integration Nursing in Québec for

Internationally Educated Nurses ; Maisonneuve, techniques policières ; Marie-Victorin, réadaptation physique ; Rosemont, intégration à la profession de technologiste médical, intégration à la profession d'inhalothérapie et cytogénétique clinique ; Vieux Montréal, intégration à la profession infirmière au Québec.

Par ailleurs, les ouvertures manifestées l'an dernier par madame Lyne Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, lors de la présentation par le RCMM et la Fédération des cégeps d'un mémoire conjoint sur le sous-financement de la formation continue ont été réalisées partiellement ou encore sont en voie d'être réalisées. Ces ouvertures étaient :

- Une meilleure distribution des fonds déjà octroyés au réseau collégial pour la formation continue en réaffectant les sommes non dépensées dans les régions vers les régions en dépassement ;
- Simplifier les règles d'attribution des enveloppes budgétaires affectées à la formation continue ;
- Prioriser la clientèle immigrante dans l'attribution de l'enveloppe ministérielle.

La première a été ponctuellement réalisée dans la mesure où une partie des sommes non dépensées dans les régions pour une année donnée ont été réaffectées en cours d'exercice de cette même année vers les régions en dépassement ; toutefois il nous faudra revoir la distribution initiale des fonds octroyés au réseau collégial pour la formation continue. La deuxième est en voie de réalisation puisqu'un comité Fédération des cégeps-ministère a été créé à cette fin. Finalement, pour la troisième, on sait que suite au budget Bachand, l'enveloppe ministérielle a été augmentée sur trois ans de 800 000 \$, 1M et 1,2M afin de prioriser les immigrants ; mais malgré la forte

concentration des immigrants sur Montréal et que Montréal ait fait une demande à cet effet la réponse fut négative.

Les enveloppes provenant du MESRST servent à financer l'offre de formation établie par chacun des collèges, alors qu'Emploi-Québec procède par achat de services de formation établi en fonction des besoins du marché du travail. Emploi-Québec procède à des achats de groupes pour des études à temps plein menant à une AEC et à des achats de places pour des études à temps partiel pour des travailleurs désireux de maintenir ou de développer leurs compétences.

Cette année 61 groupes temps plein ont été achetés par Emploi-Québec ; ce qui représente 62 404 heures de formation pour 915 étudiants au coût de 12 207 660 \$. Pour le temps partiel, 1 958 places ont été achetées par Emploi-Québec dans 183 cours différents pour 6 792 heures de formation au coût de 1 036 619\$.

### **3. FRANCISATION DES IMMIGRANTS**

L'an dernier le RCMM avait fait parvenir une lettre au sous-ministre en titre du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) concernant l'implantation d'un guichet unique ainsi que l'octroi aux commissions scolaires de groupes de francisation pour de la clientèle ayant entre 13 et 16 ans de scolarité. De plus, une conférence de presse RCMM-Fédération des cégeps a été tenue relativement à un sondage de satisfaction auprès de la clientèle immigrante. Les commissions scolaires ont réagi fortement aux propos du RCMM et de la Fédération des cégeps, en particulier Mme DeCourcy qui était alors présidente de la commission scolaire de Montréal.

Depuis ayant été nommée ministre du MICC, Mme DeCourcy, dans le cadre d'une tournée régionale a invité les cégeps et les commissions scolaires de Montréal à régler leurs différends concernant la francisation des immigrants. À l'initiative du président d'Éducation Montréal, le MICC a organisé une rencontre entre le directeur général du RCMM et le directeur général de la commission scolaire Marguerite-Bourgeois à titre de représentant des commissions scolaires francophones. Par la suite le directeur général des services de francisation des immigrants au MICC a rencontré le comité directeur d'Éducation Montréal et il a été convenu d'une rencontre d'information avec les responsables de la francisation des collèges et des commissions scolaires de Montréal.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance des coûts secondaires inhérents à l'implantation d'un guichet unique à la francisation des immigrants, le MICC a mis fin à ce projet sous sa forme actuelle et il étudiera d'autres avenues pour rendre le même service.

Pour l'année financière du MICC qui va du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013, le MICC a acheté des services de francisation dans les sept collèges pour 70 groupes, soit le même nombre que pour l'année 2011-2012. Cependant, pour l'avenir 2013-2014 le MICC prévoit sept groupes de moins compte tenu d'une baisse de la demande due à une amélioration du marché du travail.

Par ailleurs, pour plusieurs immigrants le niveau de maîtrise de la langue française après leur programme de francisation est insuffisant pour continuer des études ou s'insérer sur le marché du travail à un niveau professionnel correspondant à leur compétence. Afin d'examiner

les solutions à cette problématique, un groupe de travail MICC-collèges a été créé.

Finalement, depuis la mi-janvier avec le départ d'Anne-Marie, c'est Maria Teresa qui a pris la charge du dossier de la francisation des immigrants.

#### **4. PARTENARIAT ET POSITIONNEMENT DES COLLEGES DE MONTREAL**

Un des trois grands enjeux du plan stratégique 2011-2016 du RCMM est le partenariat et le positionnement des collèges membres du RCMM.

Concernant le partenariat, le mandat du RCMM est d'assurer une présence auprès des instances ou groupes montréalais représentant un intérêt pour les collèges de Montréal. La présence des collèges de Montréal est assurée soit par le personnel permanent du RCMM ou bien par un directeur général d'un collège. Ainsi cette année le RCMM a été présent :

- Conseil emploi-métropole (CEM) ;
  - o Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) ;
  - o Comité directeur Montréal ville apprenante, de savoir et d'innovation ;
  - o Conseil d'administration de la cité des métiers ;
  - o Conseil d'administration de l'île du savoir ;
  - o Comité sur les étudiants internationaux ;
  - o Comité organisateur régional de la semaine de la formation continue (la fierté d'apprendre) ;
  - o Alliés Montréal
- Réseau réussite Montréal ;
  - o Assemblée générale
- Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) ;

- TechnoMontréal
  - o Assemblée générale
- Montréal International
  - o Conseil d'administration
- Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC) ;
  - o Table statutaire sur la francisation des immigrants
  - o Table de concertation des cégeps et des universités
- Éducation Montréal
  - o Assemblée générale
  - o Comité directeur
  - o Comité sur l'offre de formation métropolitaine de formation continue sur les TIC
- Emploi-Québec Montréal
  - o Table Emploi-Éducation
- Fédération des cégeps
  - o Conseil d'administration
- Comité organisateur régional du concours Chapeau, les filles !
- CRÉPUQ
  - o Groupe de travail sur l'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport Trudeau
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
  - o Comité régional des personnes salariées
  - o Table de concertation multidisciplinaire sur les stages

Concernant le positionnement des collèges de Montréal, un premier projet de texte a été présenté à la Table des directeurs généraux du 26 avril 2013. Suite aux commentaires reçus, un nouveau texte a été présenté à la Table des directeurs généraux du 7 juin.

Par ailleurs, dans la foulée du Sommet sur l'enseignement supérieur un des chantiers de travail porte sur l'offre de formation collégiale. Dans le cadre de ces travaux, le président du chantier, M. Guy Demers, a ouvert une période de consultation à laquelle le RCMM a participé le 28 mai dernier. Suite à cette rencontre, le RCMM a transmis au président du chantier un mémoire faisant état des propositions des collèges de Montréal.

## **5. SERVICES AUX ENTREPRISES**

En 2011-2012 les responsables des services aux entreprises des collèges de Montréal s'étaient entendus pour élaborer un répertoire des secteurs d'intervention de chaque collège et avaient demandé au RCMM de préparer ce répertoire. Ce dernier a été élaboré et une première phase de promotion a été faite auprès de CLD et un onglet particulier donnant accès au site de chacun des collèges membres du RCMM apparaîtra sur le site web du RCMM.

De plus, les responsables des services aux entreprises ont aussi convenu de poursuivre leurs travaux en créant un comité dont l'objectif est le positionnement des services aux entreprises à Montréal.

## **6. RECHERCHE SUR LA REUSSITE ETUDIANTE**

Le projet de recherche mis de l'avant par la Table des DÉ suite à l'étude de Mme Édith Massicotte s'est poursuivi. Le montage financier a été finalisé de même que le devis de recherche, l'équipe de recherche et le comité scientifique ont été constitués et les comités d'éthiques et de recherche (CER) ont été consultés.

Les partenaires financiers sont : Éducation Montréal pour 46 500 \$, le ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche, de la Science et de la Technologie pour 25 000 \$, la CRÉ de Montréal pour un montant de 10 000\$, les collèges de Montréal pour un montant de 24 000\$ et finalement le RCMM pour un montant de 20 500 \$ ; pour un grand total de 127 000 \$. De plus, le SRAM participe à la recherche en donnant accès à sa banque de données et en fournissant des services professionnels d'analyse de ses données.

Le devis de recherche précise, notamment les résultats attendus, la stratégie de recherche, l'échéancier, les collèges où sera réalisée la recherche, les méthodes de cueillette des données de recherche, etc.. En résumé, la question de recherche est la suivante ? *Quels sont les facteurs qui contribuent à la réussite des étudiants résidents dans les cégeps de l'île de Montréal ?*

L'équipe de recherche est constituée de Ann Ménard, conseillère pédagogique et chargée de recherche au collège Marie-Victorin, ainsi que trois chercheurs du département d'administration et fondements de l'éducation de l'Université de Montréal : Mme Sarah Maïnich, MM. Alexandre Beaupré et Marc-André Deniger.

Le comité scientifique est composé de quatre DÉ des collèges où se fera la recherche, soit : Rosemont, Marie-Victorin, Bois-de-Boulogne et Dawson, ainsi que du directeur général du RCMM et d'un membre de l'équipe de recherche.

## **7. RENCONTRES DES INSTANCES DU RCMM**

Assemblée générale : une rencontre a été tenue le 14 décembre 2012 ;

Conseil d'administration : deux rencontres ;

Table des DG : sept rencontres ;

Table des DÉ : quatre rencontres ;

Table des RFC : six rencontres ;

Table des DSAE : deux rencontres

## **8. CADRE D'ANALYSE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE PROGRAMMES**

Le cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et technique du ministère prévoit que les collèges peuvent déposer de nouvelles demandes d'autorisation de programmes deux fois par année, soit en décembre et en juin, de plus, le ministère sollicite l'avis des tables interordres régionales sur la pertinence de chacune des demandes faites par un collège pour sa région.

Pour Montréal la procédure convenue à la Table interordres (Éducation Montréal) prévoit une consultation des directions des collèges ou des commissions scolaires pour chacun des réseaux scolaires respectifs. Ainsi pour les collèges Éducation Montréal demande l'avis du RCMM. À cette fin le RCMM a élaboré un «Cadre d'analyse et d'évaluation d'une demande d'autorisation d'un programme d'études techniques menant au diplôme d'études collégiales (DEC)».

Le document comprend pour chacun des programmes techniques offerts sur l'île de Montréal les perspectives professionnelles 2011-2015 ainsi qu'une analyse de l'adéquation formation emploi pour l'ensemble du Québec et de la région de Montréal.

## **9. AFFAIRES COURANTES ET FINANCIERES DU RCMM**

En plus des activités décrites précédemment le personnel du RCMM a été impliqué dans la gestion et la réalisation des différents dossiers. Notamment, l'implantation d'un nouveau système de gestion financière, l'élaboration d'un nouveau site web dont le but est de donner de la visibilité à l'enseignement régulier, à la formation continue et aux services aux entreprises des collèges membres du RCMM, le changement d'ordinateurs et d'écran, la gestion des stages étudiants du microprogramme de l'enseignement postsecondaire de l'Université de Montréal, ainsi que la gestion des groupes de francisation des immigrants.

Cependant, deux dossiers prévus au plan de travail de cette année n'ont pas été réalisés. Il s'agit du dossier portant sur la capacité d'accueil des collèges. Celui-ci n'a pas connu d'issus puisqu'il avait pour objectif d'alimenter le représentant des collèges de Montréal sur le dossier piloté par la Fédération des cégeps et que celle-ci a mis fin aux travaux du comité. L'autre dossier est celui du financement de la clientèle à besoins particuliers pour lequel aucun travail n'a été amorcé.

Il est important de noter que la compagnie chargée de déchiqueter certains dossiers du SRAM a par erreur détruit l'ensemble des archives du RCMM depuis sa création, en conséquence toutes les archives du RCMM sont perdues.

Le financement du RCMM provient de la cotisation des 12 collèges membres pour un montant d'environ 325 000\$ et de la gestion de dossiers pour un montant d'environ 20 000\$. De plus, le RCMM a un

fond accumulé de 108 000\$. Au moment où est produit ce rapport annuel, les résultats financiers de l'année en cours ne sont pas encore connus.

Outre la masse salariale qui est la plus grande dépense du RCMM, deux projets ont nécessité des dépenses non récurrentes pour l'année en cours ; il s'agit de l'élaboration du site web pour un montant de 15 000\$ et de la recherche sur la réussite étudiante pour un montant de 20 500\$. De plus, un montant de 50 000\$ étalé sur trois années financières est prévu pour le dossier du financement de la formation continue. Finalement, un montant de 10 000\$ est aussi prévu pour le membership du RCMM à Montréal International et à la grappe industrielle sur les TIC, TechoMontréal.

## **CONCLUSION**

Le texte qui précède a pour but premier de constituer un recueil des mémoires sur les activités de l'année.

Ainsi, les faits saillants à retenir de l'année sont l'élaboration d'un site web, la recherche sur la réussite étudiante, la consolidation des partenariats, la préparation d'un mémoire à l'intention du chantier sur l'offre de formation collégiale issu du sommet sur l'enseignement supérieur et l'élaboration d'un texte de prise de position quant au positionnement des collèges de l'île de Montréal membres du RCMM.